

France Hydravion - Newsletter janvier 2010

Chers amis aviateurs et marins,

L'année 2010 commence avec des bonnes nouvelles.

Notre administration de tutelle a pris la mesure des conséquences économiques d'une réglementation discriminatoire, et s'est spontanément saisie du problème de l'hydravation.

La DGAC a entamé réflexion dans le but de proposer l'ouverture de plusieurs hydrosurfaces sur chacune des 7 DSAC de la métropole et Outre-Mer, dans un schéma cohérent de circulation. Des "comités de pilotage" ont été créés à cet effet. Nous adressons nos chaleureux remerciements aux initiateurs de ce changement de cap, dans un pays où l'on désespère souvent de voir triompher le bon sens.

Pour autant, il semble nécessaire de rappeler le principe suivant : Nulle espèce en danger ne peut être sauvée par la multiplication de zoos. L'hydravation française devrait pouvoir sortir du confinement et étendre ses ailes comme elle le fait en Italie ou dans les pays scandinaves.

Nos amis transalpins ont par exemple adopté depuis deux ans un principe simple :

Tous les plans d'eau (mer, lacs, rivières) autorisés aux bateaux à moteur, sont de facto ouverts aux hydravions.

Les pilotes (qualifiés) sont juges de la faisabilité de leurs opérations, mais devront toutefois INFORMER par fax ou e-mail :

- L'autorité aéronautique
- L'autorité de police locale

On voit ici l'avantage de cette règle qui soulagerait les préfetures de procédures complexes et non maîtrisées. (Voir en pièce jointe les 2 pages d'ampilataires d'un arrêté d'ouverture d'hydrosurfaces en Bretagne, ou bien l'onglet des arrêtés publiés : <http://www.francehydravion.org/content/arr%C3%AAt%C3%A9s-douvertures-publi%C3%A9s>)

Jusqu'à présent, la FFPLUM n'a pas souhaité s'associer à notre démarche de réforme réglementaire. Tout en le regrettant, nous entendons respecter absolument les souhaits de la communauté ULM qui représente d'ailleurs une grande partie des effectifs de France Hydravion.

C'est la raison pour laquelle notre proposition de réglementation s'ouvre sur une nouvelle définition d'"hydrosurface pour (tous) aéronefs" :

<http://www.francehydravion.org/content/propositions-pour-une-nouvelle-r%C3%A9glementation-pour-tous-les-a%C3%A9ronefs-hydro-priv%C3%A9s>.

Parallèlement, et dans le but de ne pas légiférer sur tout, seraient définies les règles de l'art du pilote hydro, ainsi qu'une charte de développement durable :

<http://www.francehydravion.org/content/r%C3%A8gles-de-lart-du-pilote-hydro-et-charte-de-d%C3%A9veloppement-durable>.

Malgré l'enthousiasme, il nous faut tempérer nos espoirs : La démarche sera longue et difficile, tant pour élaborer les textes dans le cadre aéronautique, que pour les faire accepter par les autres administrations et un public prêt à crier au loup sur tout sujet qui lui échappe.

D'aucuns se demandent pourquoi ouvrir autant d'hydrosurfaces alors qu'un seul hydravion est aujourd'hui immatriculé en France. La réponse est simple : LA NATURE A HORREUR DU VIDE ! Les ULM étaient absents du ciel français il y a 25 ans...

Le génie français ne demande qu'à inventer, construire et créer des emplois, pour autant qu'un autre "génie" ne vienne pas tout réglementer et interdire.

Le régime de croisière viendra aussi par une ouverture vers les pays voisins où la communauté de l'hydraviation est mieux structurée. A la clé, un tourisme européen et son intérêt économique.

Il sera alors possible d'offrir une alternative pour les très nombreux pilotes français qui organisent leurs vacances "hydro" au Canada.

Notre rassemblement www.francehydravion.org continue à se structurer, en accueillant deux nouveaux membres chaque jour. Cette collectivité est un superbe carnet d'adresses que nous vous invitons à rendre plus efficace en complétant votre fiche d'une photo (onglet "Mon compte" + "Modifier") et en vous positionnant sur la nouvelle carte interactive de localisation des membres

(<http://www.francehydravion.org/map/user> + "éditer votre emplacement").

Nous serons à même de développer une meilleure convivialité et une coordination locale entre passionnés.

Enfin, le renouveau de l'hydraviation française et son accompagnement supposent différents chantiers (informatique, signalisation des hydrosurfaces, développement de silencieux d'échappement, etc.) et des moyens matériels.

France Hydravion n'a pas vocation à gérer de flux financier.

Depuis les débuts de France Hydravion, la Commission Hydraviation de l'Aéro Club de France, qui ne se limite pas à une seule fédération sportive, est venue nous apporter une aide plus que stratégique, de par son expérience historique et logistique. L'objectif étant de simplifier l'accès de tous les aéronefs légers (avions, RSA, ULM et futurs LSA/ELA) à l'espace aquatique.

Dans cet objectif, votre soutien peut être adressé à l'Aéro Club de France, en précisant « Commission Hydraviation ».

Aéro Club de France - 6 rue Galilée - 75116 Paris – 01 47 23 72 72.

<http://www.aeroclub.com>

Nous vous souhaitons, pour cette année du centenaire, la réalisation de vos rêves. En attendant, devenez experts : Fouillez les onglets de www.francehydravion.org !

Bien cordialement,
Votre serviteur.

Olivier Ripoche